

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE PIERREFONTAINE-VERCEL



CONSEIL DE COMMUNAUTE
DU 30 mars 2015 à 20h30
A la salle des fêtes de FOURNETS LUISANS
❧❧❧❧

COMPTE RENDU

Ordre du jour :

Mot d'accueil du Maire

Introduction du président

Élection du membre de la CAO exceptionnelle (comme proposé en Conseil Syndical du SMPHD)

Développement économique et emploi

Adhésion au CAUE pour l'année 2015

Animation de la BGE FRANCHE-COMTE dans le cadre du dispositif CREAFFAIRE

Administration générale

Proposition de création d'un emploi permanent d'attaché sur le poste de DGS

Adoption des comptes administratifs et comptes de gestion 2014

Rappel fonctionnement service ADS

Choix de la CAO concernant le bâtiment administratif de la CCPPV

Présentation budgets 2015 et vote des 4 taxes

Délégations de pouvoirs au président

Vie associative et culturelle

Centenaire Pergaud 2015

Questions diverses

Doc SCOT

Rappel sur le Schéma de Mutualisation

Dates à retenir 2^{ième} trimestre 2015

- 15 avril : COPIL
- 18 mai : Bureau
- 15 juin : Conseil de Communauté

Élection du membre de la CAO exceptionnelle (comme proposé en Conseil Syndical du SMPHD) :

Comme évoqué lors du conseil syndical du Syndicat Mixte des Portes du haut Doubs (SMPHD) le 09 mars 2015, la Communauté de Communes du Pays de Pierrefontaine Vercel doit proposer un de ses élus pour la représenter dans le Syndicat dont elle est membre.

Albert GROSPERRIN propose, dans un objectif de simplification, la candidature de Noël PERROT en tant que 2^{ième} vice-président du SMPHD, déjà vice-président de la Communauté de Communes en charge des services aux communes et notamment de la planification urbaine.

Pour mémoire, le président du SMPHD est Albert GROSPERRIN et la première vice-présidente du SMPHD est la présidente de la Communauté de Communes des Premiers Sapins, Isabelle NICOD.

Ainsi le SMPHD qui porte le SCOT et la contractualisation avec la Région de Franche-Comté et dont les membres sont les 2 Communautés de Communes du pays de Pierrefontaine Vercel et des Premiers Sapins sont représentées.

- **Le Conseil de Communauté vote à l'unanimité l'élection de Noël PERROT comme énoncé ci-dessus.**

1) Développement économique et emploi :

Adhésion au CAUE pour l'année 2015

Le Président a proposé le renouvellement de l'adhésion de la CCPPV au Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement du Doubs (CAUE).

Le montant de la cotisation annuelle **est de 760 €**.

L'adhésion de la CCPPV permet aux 44 communes du territoire de bénéficier pour leurs projets de l'expertise et des conseils du CAUE en termes d'urbanisme, de paysage et d'énergie ; sans qu'elles aient à s'acquitter d'une cotisation individuelle.

- **Le Conseil de Communauté vote à l'unanimité le principe d'adhésion et la cotisation au CAUE pour l'année 2015.**

Information : Animation de la BGE FRANCHE-COMTE dans le cadre du dispositif CREAFFAIRE

CREAFFAIRE est un dispositif permettant de mettre en relation des porteurs de projet, d'idée ou même simplement d'envie de création d'entreprise avec des structures susceptibles de les aider.

Objectifs :

- rompre l'éloignement des personnes en leur attribuant une orientation, un diagnostic ou un panel de rendez-vous selon leurs besoins
- mobiliser les acteurs locaux autour de la création d'entreprise et de renforcer la vocation entrepreneuriale du territoire.

Toutes les dates sont visibles sur le site internet du pays et les Documents de communication disponibles dans l'espace de téléchargement.

2) Administration générale :

Le président explique que le contrat de travail du DGS actuel doit être porté par un poste d'attaché qui doit être créé.

L'ancien DGS était, lui sur un poste d'attaché principal qui devra être supprimé.

- **La proposition de création d'un emploi permanent d'attaché sur le poste de DGS est votée à l'unanimité par le Conseil Communautaire**

Finances :

Les documents budgétaires suivants sont disponibles sur la plateforme de téléchargement (et sur le site internet du Pays des Portes du haut-Doubs) :

- Comptes administratifs et comptes de gestion 2014
- Tableau des évolutions des taxes
- Budgets primitifs 2015 (principal et annexes)

Ils ont tous été présentés et commentés en réunion.

Les projets de budgets 2015 ont été légèrement affinés depuis la séance consacrée aux orientations budgétaires.

C'est Gérard LIMAT, vice-président de la CCPPV en charge de l'administration et des finances, qui prend momentanément la présidence de la séance afin de faire voter les comptes administratifs 2014 pendant que le président Albert GROSPERRIN sort de la salle.

- **Albert GROSPERRIN est de retour après le vote du conseil à l'unanimité des comptes administratifs 2014.**

Gérard LIMAT continue ensuite de présenter les comptes de gestion 2014 et les propositions budgétaires 2015.

Le Président propose de maintenir les taux d'imposition au niveau de ceux appliqués en 2014 et de valider les différents budgets 2015.

Albert GROSPERRIN demande au conseil de voter les comptes de gestion 2014, les prévisions budgétaires et propose également le vote sur les taux des taxes au même niveau que ceux de 2014.

- **Le conseil vote à l'unanimité ces propositions**

Rappel fonctionnement service Autorisation du Droit des Sols :

L'estimation du coût de ce service passe par un recrutement.

Il tient compte des éléments suivants :

Coût annuel du traitement estimé sur un agent de catégorie B+ sur la base du profil dont la fiche de poste est à établir (salaire à 2500 € net mensuel) + charges patronales liées : 51 000 €

Coût annuel d'amortissement des bureaux et autres frais pour l'accueil de cet agent : 6000 €

Coût annuel des services de secrétariat partagé et mutualisé à la CCPPV : 2000 €

TOTAL coût annuel estimé à : 59 000 € (inclus maintenance de logiciel)

(Il est à intégrer le coût d'achat du logiciel d'instruction soit environ 10 000 € pris en charge par la CCPPV

Et le coût de sa maintenance annuelle : 2592 € par an)

Exemple de prix sur la base des offres du prestataire GFI, la procédure d'achat doit se lancer en avril.

Les propositions de financement de ce coût sont les suivantes :

- 50% répartis sur les communes ayant un PLU par rapport au nombre pondérés d'actes instruits (192 en 2013)

Exemple : 29 500 € / 192 actes = 154 € par acte

- 50 % pris en charge par le paiement par l'ensemble des communes membres de la CCPPV sur les bases de la proportionnalité de la population (révisée par exemple à chaque élection du mandant de la CCPPV)

Exemple pour une commune de 200 habitants : 29500 €/20244 hab. de la CCPPV x 200 habitants = 291 €/an

Soit 1,46 €/hab

Bâtiments administratifs de la Communauté de Communes :

La Commission d'Appel d'offre s'est réunie, comme prévu le 19 mars dernier, et a entériné le choix de l'équipe d'architecture qui sera en charge de la maîtrise d'œuvre du nouveau bâtiment de la Communauté de Communes.

Néanmoins, les 4 projets ont été présentés en Conseil de Communauté.

C'est l'équipe d'architecture ARCHI.TECH (FERRINI-ARNOULT-ROGNON-VUILLAUME) 25 300 PONTARLIER qui a été retenue.

- **Le projet choisi a été présenté en détails en Conseil de Communauté**

Délégation de pouvoirs au président :

Si le président dispose de pouvoirs propres, le CGCT prévoit également la possibilité pour le Conseil Communautaire de déléguer au président certaines attributions, limitativement répertoriées dans l'article L.2122-22.

Il est proposé les délégations de pouvoirs suivantes au président :

- Dans les limites autorisées par le Conseil de Communauté :
- La réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret (jusqu'à 207 000 € en procédure adaptée) ainsi que toute décision concernant leur avenants qui n'entraînent pas une

augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget

- De signer toutes conventions entre :
- Communes membres de la CCPPV et la CCPPV
- Communes et Communautés de communes membres du SMPHD et al CCPPV
- Tous autres organismes publics, parapublics et privés et la CCPPV
- Par exemple les conventions qui seront issues du service d'instruction des permis de construire.
- **Modalités : par délibération du Conseil de Communauté**
(Son terme est le terme du mandat ou une nouvelle délibération)

- **Le Conseil de Communauté vote à l'unanimité les délégations de pouvoirs proposées.**

3) Vie associative et culturelle :

Centenaire Pergaud 2015

Lors du dernier conseil communautaire, nous vous présentions la dynamique Louis Pergaud dans laquelle la Communauté de Communes s'est lancée en tant que chef de projet.

Le projet a depuis lors été précisé, défini. Il vous sera présenté en détail en Conseil Communautaire.

- **Les conseillers communautaires ont délibéré à l'unanimité sur le principe d'un budget de participation de 10 000 euros sur deux ans.**

4) Questions diverses

- Doc SCoT : Un schéma de fonctionnement de la démarche SCoT est en ligne sur la plateforme de téléchargement
- Rappel des étapes votées le 09 février pour le Schéma de Mutualisation
- Dates à retenir 2^{ième} trimestre 2015

Vu, Albert GROSPERRIN, pour être diffusé à Mesdames et Messieurs les délégués, et à Mr Georges GRUILLOT, Président d'honneur.